

**Rapport de la commission chargée d'examiner le Préavis municipal N° 3 / 2024
« Réaménagement des bureaux de l'administration communale »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, communaux et municipaux,

La commission ad hoc composée de Messieurs Eric Scharmay, Jean-Claude Stucky et Marie-Laure Lüscher, Présidente, a été mandatée afin d'étudier le préavis municipal no 3/2024 portant sur le réaménagement des bureaux de l'administration communale.

La Commission a été reçue le 20 février 2024 à la Maison de Commune par la Municipalité représentée par Messieurs Olivier Duperrut, Syndic, et Pascal Berchier, Conseiller municipal. Le projet nous a été présenté de manière claire et détaillée, nous avons pu visiter les lieux et avons obtenu des réponses à toutes nos questions.

Présentations du projet :

Suite à l'amendement accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 13.12.2023 refusant le crédit demandé, une nouvelle répartition des bureaux a été effectuée dans le but de garantir une meilleure confidentialité au sein du bureau du Contrôle des habitants et bureau des étrangers. Par ailleurs, il a été nécessaire de créer un poste de travail supplémentaire.

En effet, nous avons pu constater que le hall d'entrée a été réaménagé et offre désormais trois entrées distinctes, à savoir le greffe, le contrôle des habitants et bureau des étrangers ainsi qu'une entrée pour le personnel et la Municipalité. Grâce à ce réaménagement des locaux, le personnel est moins dérangé dans son travail.

Ces modifications ont pour l'heure été réalisées uniquement en déplaçant le mobilier existant. Cette phase de transition a permis à la Municipalité d'affiner le projet préexistant et de déterminer plus précisément les travaux à effectuer et les achats nécessaires à la nouvelle configuration des bureaux. Au terme de cette phase de transition, il s'est avéré nécessaire de revoir tout l'éclairage. La commission a en effet constaté que l'éclairage actuel est tout à fait insuffisant et inadapté. Le rafraîchissement des peintures lui semble également judicieux. Enfin, la Municipalité a estimé opportun le changement du revêtement de sol (moquette) en même temps que les autres travaux.

La demande de crédit de CHF 68'000.- porte sur les objets suivants :

Catégorie	Objet
Mobilier	5 chaises
	Bureau contrôle des habitants
	Table ronde salle d'attente
	Meubles économat
	Présentoir à fascicules
	Store fenêtre contrôle des habitants
	Matériel de bureau

Electricité et luminaires	Bureaux du rez, éclairage
	Bureau Bourse, éclairage
	Salle de Muni, éclairage
	Changement ampoules
Peinture	Hall d'entrée et bureau du rez
	Bureau Bourse
Revêtement du sol	Bureaux du rez
	Salle de Muni
	Bureau Bourse
Adaptation des locaux	Porte coulissante
	Fontaine à eau et lave-vaisselle
	Signalétique

Les prix ont été calculés sur la base d'une valeur indicative; des devis supplémentaires seront demandés à des entreprises locales.

Par ailleurs, l'achat du mobilier prévu nous semble adéquat ainsi que la mise en place d'une porte coulissante pour garantir la confidentialité au sein du bureau de la Municipalité.

La Municipalité nous a garanti que ces modifications ont été pensées pour le long terme.

Conclusions :

La Commission s'est réunie une seconde fois, le 27 février 2024, pour préparer sa réponse.

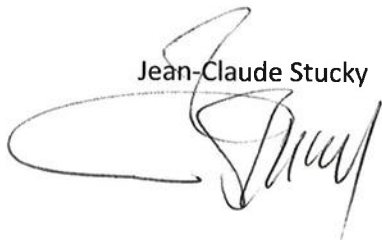
Sur la base des explications reçues, la commission confirme à l'unanimité que le préavis No 3/2024 peut être accepté tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 27 février 2024

Eric Scharmey



Jean-Claude Stucky



Marie-Laure Lüscher, Présidente

